



LE BOURG-D'OISANS, le 24/08/2020

Monsieur le Directeur de la Publication

LE DAUPHINE LIBERE

ZI Les Iles Cordées

38113 VEUREY-VOROIZE

Objet : Demande de droit de réponse

(article 13 Loi du 29 juillet 1881)

Monsieur,

Nous faisons suite à l'article de M. Bernard CLOUET du 19/08/2020 publié dans votre édition papier du 20/08/2020 et intitulé « Projet de liaison par câble entre l'Alpe d'Huez et Les Deux Alpes : des dégradations en série sur le mobilier urbain » et vous sollicitons afin d'obtenir un droit de réponse.

Votre journaliste indique à plusieurs reprises que les dégradations seraient l'œuvre du collectif « Non à la liaison Alpe d'Huez – Les Deux Alpes » avant de l'affirmer sans équivoque en concluant son article par « une invitation qui n'est pas liée à leur dernière action [...] ».

M. Bernard CLOUET établit en légende de la photo un lien direct entre la pétition mise en ligne par le collectif et les dégradations commises sur le mobilier et sur la route. Si, effectivement, sur les inscriptions est mentionnée la pétition, pour autant le collectif n'est à l'origine ni des inscriptions sur la route ni des dégradations sur le mobilier urbain. L'inscription de la pétition ne vaut donc en aucun cas « revendication de la part du collectif » comme l'affirme votre journaliste.

Ces dégradations n'ont AUCUN intérêt !! **Le collectif a toujours souhaité le dialogue et n'a JAMAIS participé ou apporté son soutien aux dégradations de quelque nature qu'elles soient !** A la barbouille, nous préférons dialoguer et informer dans un cadre légal et totalement assumé.

Un des membres du collectif a été convoqué à deux reprises à la gendarmerie après de précédentes dégradations et a pu déjà s'en expliquer.

Les actions de notre collectif dont vous pouvez prendre connaissance sur <http://freneydoisans.com/freneytique/non-a-la-liaison/> ou sur notre page Facebook sont transparentes et ont toujours été signées nominativement par un(e) ou plusieurs de ses membres.

Si le dialogue nous a été refusé de la part de la Communauté de Communes de l'Oisans depuis un an, nous nous réjouissons que le nouveau Président de la CCO, M. Guy VERNEY, ait d'ores et déjà répondu favorablement à notre demande de rendez-vous en date du 14/08/2020.

Vous remerciant par avance du droit de réponse que vous voudrez bien nous accorder, veuillez agréer, Monsieur le Directeur de la Publication, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Collectif,

Sylviane VIAL,

(Lionel ALBERTINO, Blaise DUFOUR, Jean POULET)

Vous pouvez nous contacter

Adresse mail : non-au-telepherique@hotmail.com

Copies pour information :

- M. Guy VERNEY, Président de la CCO, Maire du BOURG d'OISANS
- M. Jean-Yves NOYREY, Maire d'HUEZ
- M. Bernard CLOUET